

COMMUNE
DE
SAINT GERMAIN SUR MORIN

DOSSIER D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM



PREFACE DU MAIRE

Le risque fait partie de notre quotidien. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour la sécurité des personnes et des biens de notre village. L'actualité nous rappelle chaque jour dans le monde combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. Ce guide est le vôtre, il est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.

Notre village est situé dans la vallée du Grand Morin entre deux plateaux au nord et au sud, deux cours d'eau, le Grand Morin et le ru de Lochy.

Cette situation nous contraint à une vigilance permanente car la rivière et le ru sont des menaces par l'ampleur et la rapidité de leur crues.

Ce document contribuera à vous informer précisément sur le risque inondation et sur la conduite à tenir dans les périodes de crise. Il est tenu à votre disposition en mairie et consultable sur le site web de la commune : www.saint-germain-sur-morin.org

Gérard GOUROVITCH
Maire de Saint-Germain-sur-Morin

PRESENTATION GENERALE

1 – QU’EST CE QUE LE DICRIM ?

Le Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est donc depuis 2004, le document principal d’information préventive des populations sur les risques majeurs, au niveau communal. Ce document fait apparaître

- les risques, leur localisation, leur ampleur, leur impact sur les populations, les bâtiments les activités,
- les mesures prises par la commune pour informer et y faire face,
- les conduites à tenir préventivement pendant la survenance,
- les consignes pour prévenir les secours
- les consignes générales et particulières selon chaque risque
- le rappel des consignes nationales.

Ce document s’appuie sur le dossier départemental des risques majeurs ainsi que sur le document communal synthétique sur le risque majeur élaboré par la préfecture.

2 – IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

RISQUES NATURELS MAJEURS

Inondations

Retrait-gonflement des argiles

AUTRES RISQUES MAJEURS

Risques météorologiques

3 – ACTIONS DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

Parallèlement à l’action des services de l’Etat dans le département, la municipalité est engagée dans un effort de prévention et de gestion des risques dont le présent document présente les principaux aspects.

4 – LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

CARTOGRAPHIE

Carte n°1

- Localisation des zones d’information préventive de SAINT GERMAIN SUR MORIN issue du Dossier Communal Synthétique sur les risques majeurs

Carte n°2 et n°3

- Plan de zonage réglementaire vallée du grand Morin issu du plan de prévention des risques naturels prévisibles du risque inondation (arrêté préfectoral 06 DAIDD ENV n°221 du 10 novembre 2006)



Esilly

GR 14 A

Conde-Ste-Libaire

Quincy Voisins

Montry

St-Germain-sur-Morin
2.4

Couilly
Pont-aux-Dames
1.6

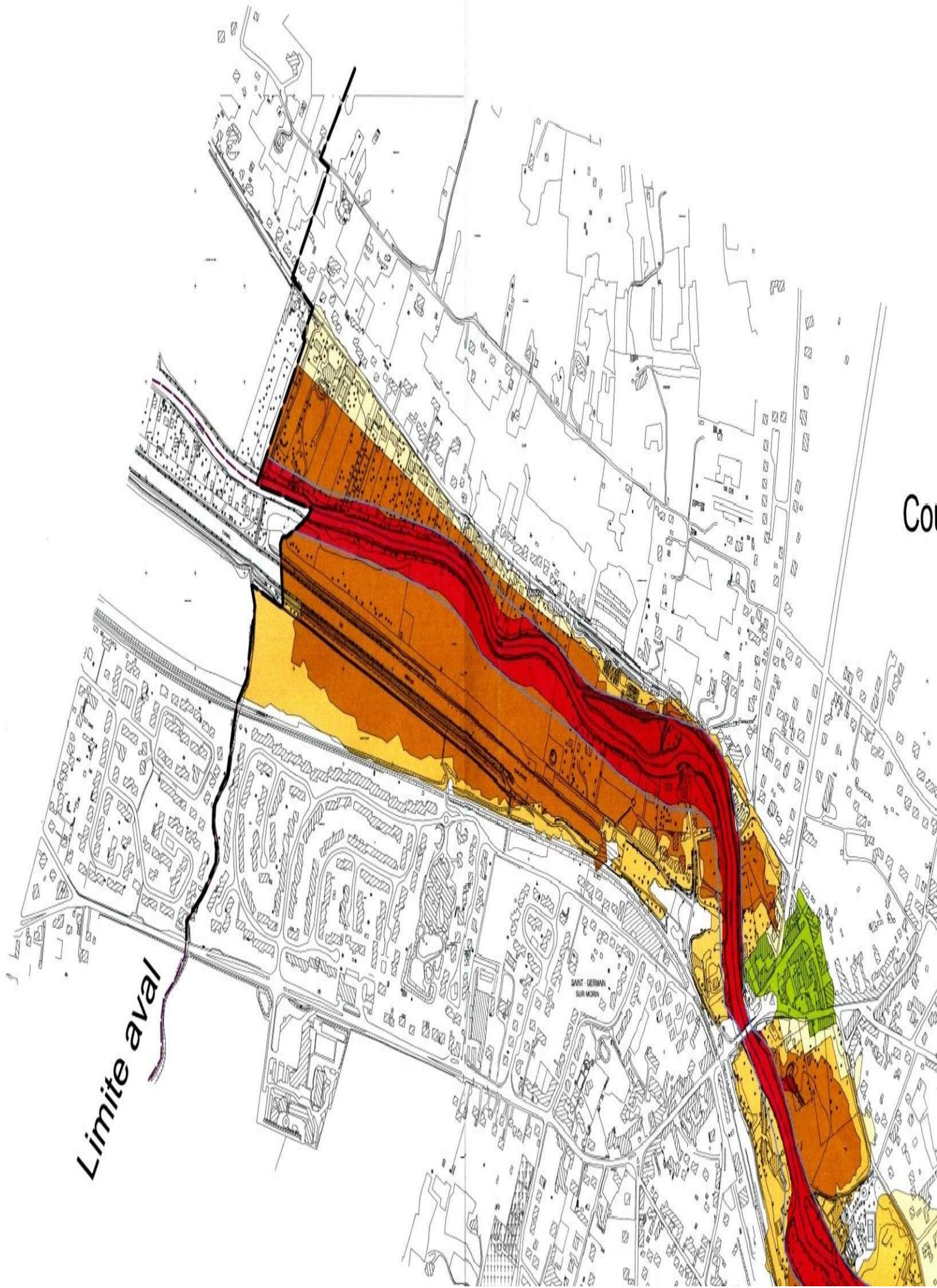
Montgillon

Coutevroult

Magny-le-Hongre

Lilandry

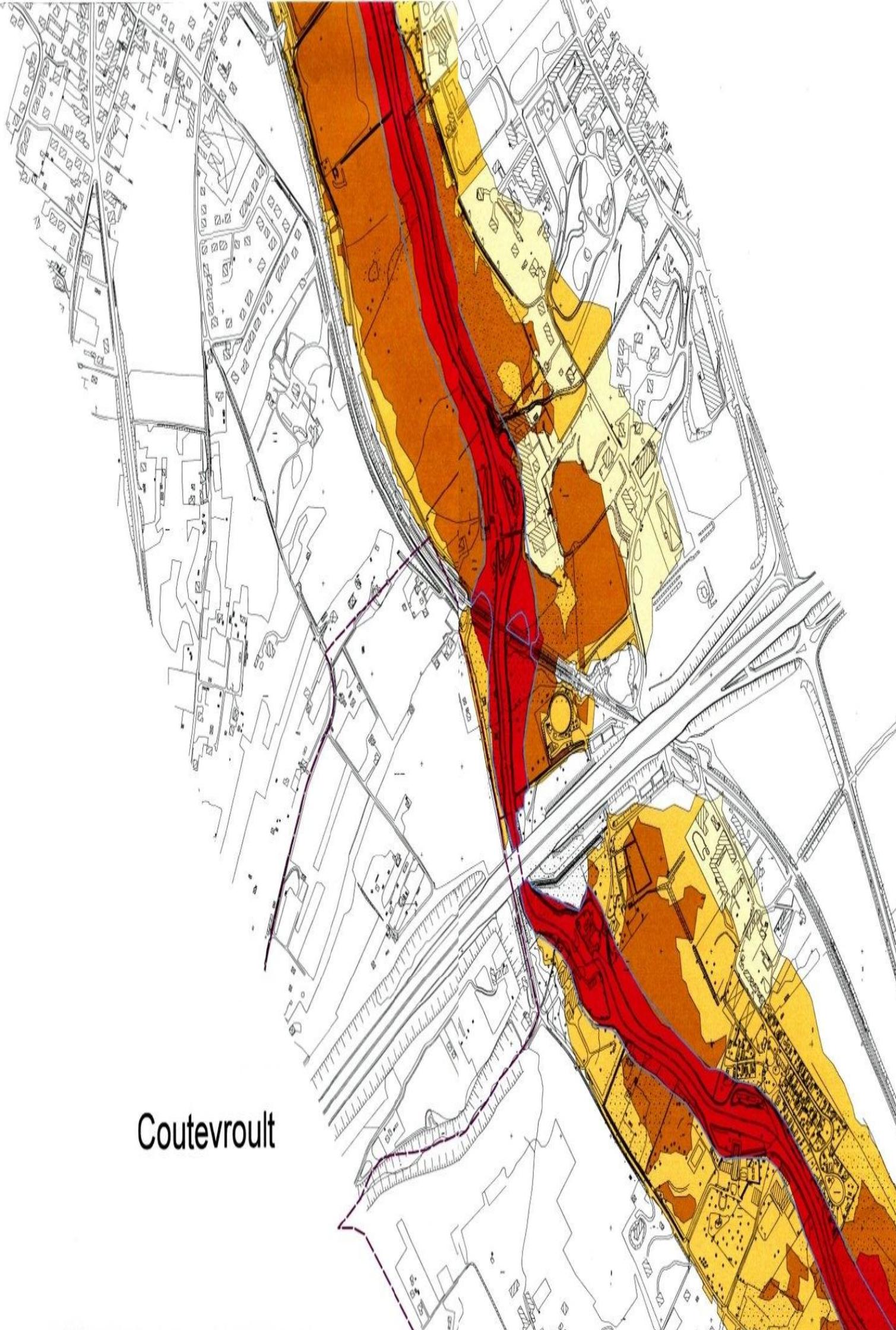
GR du Pays de



Limite aval

Co

SANT GERMAN
SUR MORON



Coutevroult

LE RISQUE INONDATION A SAINT GERMAIN SUR MORIN

1 – QU’EST CE QU’UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion rapide ou lente d’une zone habituellement hors de l’eau. Elle peut être causée par une augmentation du débit d’un cours d’eau ou par une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes. L’inondation représente un risque lorsque des constructions, des équipements et des activités humaines sont implantés dans une zone inondable. Les dommages occasionnés sont des pertes humaines et la destruction d’habitations et de bâtiments.

2 – LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Le village de Saint-Germain-sur-Morin est situé dans la vallée du grand Morin. Cette situation géographique présente un risque pour les populations localisées à proximité de la rivière.

Le Grand Morin est une rivière au régime hydraulique contrasté avec des crues hivernales importantes et brutales dues à des variations de pente et à un tracé sinueux. La mise en place de nombreux drainages agricoles et l’extension de l’urbanisation dans sa partie aval ont également renforcé le risque de crues brutales.

Quelques rappels historiques qui témoignent des débordements rapides du Grand Morin :

25 février 1958 à 17H00 2,20 m à l’échelle de La Ferté Gaucher
à 21H00 2,80 m à l’échelle de La Ferté Gaucher

5 décembre 1988 à 12H00 1,32 m
à 17H00 1,85 m
à 22H00 3,72 m

11 octobre 2024 à 7H00 3,84 m

Les habitations susceptibles d’être inondées par le Grand Morin se situent chemin du canal, rue des prés, rue des voyeux, la dernière partie de la rue Mondet.

Les habitations susceptibles d’être inondées par le ru de Lochy se situent dans l’impasse du Lochy et rue du pré aux clercs du côté des numéros impairs du n°17 au n°39.

Infrastructures pouvant être submergées à l'occasion de crues ou de violentes précipitations

Routes

Rue de Paris (RD 934) entre la rue nouvelle et la rue du marché
 Rue Mondet entre la rue de la Champagne et le passage à niveau de la rue des prés (PN n°9)
 Rue des voyeux en face de la rue Renaud de Giresme
 Rue des voyeux entre l'impassé des lilas et la rue Joliot Curie

Installations électriques

Transformateur EDF rue des voyeux (poste de transformation PALTET)
 Armoire de commande de l'éclairage public située à côté du transformateur

Bâtiments

Caserne de pompiers et logements rue de la grande couture

3 – LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

LA SURVEILLANCE

Le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr peut être consulté, il donne l'évolution des hauteurs de crues du bassin du Grand Morin à la station de Couilly pont aux dames et du bassin de la Marne à la station de Chalifert toutes les 6 heures.

L'ALERTE INONDATION

En cas d'inondation par le Grand Morin un système d'alerte téléphonique a été mis en place par le SAGE des deux Morins au moyen d'une balise implantée sur le Grand Morin.

Cette balise est dotée d'un radar qui mesure en permanence la hauteur d'eau. Dès que l'eau a atteint un certain niveau le Président du syndicat ou ses Vice Présidents sont prévenus, ainsi que toutes les communes concernées, il s'agit du seuil de vigilance.

Si l'eau continue de monter le Président est prévenu de la même façon, il doit déclencher le premier message d'avertissement aux riverains dont les numéros de téléphone ont été enregistrés dans la base de données du central d'appel.

Lorsque l'eau atteint le troisième seuil, c'est la crue, le Président dès qu'il est prévenu déclenche le second message d'alerte qui indique aux riverains que le Grand Morin est en crue et qu'ils doivent prendre toutes les mesures de sauvegarde de leurs biens.

Chaque riverain situé dans la zone inondable est prévenu par téléphone, si la personne qui reçoit l'appel décroche, le système lui demande d'appuyer sur la touche "étoile" et lui délivre le message. Si la personne ne répond pas, soit l'appel est dirigé sur la boîte vocale et le message est délivré, soit le système enregistre la non-réponse et relance 3 rappels dans la demi-heure qui suit.

L'ALERTE POUR LES AUTRES RISQUES

Un message d'alerte sera diffusé dans toute la commune au moyen d'un véhicule communal équipé d'une sonorisation extérieure (hauts parleurs) avec en complément un porte à porte réalisé par des conseillers municipaux ayant la charge l'alerte de la population dans le plan communal de sauvegarde.

En fonction du sinistre deux messages d'alerte seront diffusés :

Alerte sans évacuation ou confinement des populations

Un risque menace votre quartier. Préparez-vous à évacuer ou à vous confiner sur ordre si cela devenait nécessaire. Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité. Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la mairie.

Alerte avec évacuation

Le risque de approche. Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

LES CONSIGNES DE SECURITE

Elles font partie de l'information préventive du citoyen.

AVANT ET PENDANT

RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE TELLES QU'ELLES VOUS SONT EXPOSEES DANS LES DEUX FICHES REFLEXES DES PAGES SUIVANTES

APRES

Votre logement présente des risques inhabituels: moindre solidité, sols glissants, revêtements de sols décollés, électrocution, gaz, produits polluants, équipements défectueux, noyade.

Prenez toutes les précautions avant de réintégrer votre logement, n'y retournez pas seul, faites-vous accompagner par un tiers qui pourra donner l'alerte si nécessaire.

Dès que l'eau s'est retirée, ventiler les pièces (solution préférable au chauffage), ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques, chauffer dès la ventilation terminée.

Préservez votre santé. L'eau de l'inondation est porteuse de germes et de microbes. Les matériaux de construction en sont imprégnés . Des moisissures risquent d'apparaître dès que l'eau sera retirée. Certains de ces champignons sont très néfastes pour votre santé. Il est impératif de prendre des précautions pour éviter un contact direct avec ces champignons. Portez des gants. Nettoyez les zones atteintes avec de l'eau de Javel et éloignez vos jeunes enfants des zones concernées.

INONDATION



A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- | | |
|--|---|
| • Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... | <i>Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts</i> |
| • Couper l'électricité et le gaz | <i>Pour éviter électrocution ou explosion</i> |
| • Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments | <i>Pour attendre les secours dans les meilleures conditions</i> |
| • Ne pas prendre l'ascenseur | <i>Pour éviter de rester bloqué</i> |
| • Écouter la radio | <i>Pour connaître les consignes à suivre</i> |
| • Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités | <i>Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment</i> |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école | <i>L'école s'occupe d'eux</i> |
| • Ne pas téléphoner | <i>Libérez les lignes pour les secours</i> |
| • Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée | <i>Vous iriez au devant du danger</i> |

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : Libérez les lignes pour les secours

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie

Autres risques naturels

QUELQUES EXEMPLES DE DANGERS METEOROLOGIQUES

► Le vent

Un homme adulte mesurant 1,80 m et pesant 85 kg ne peut rester debout dans une rafale de vent de 120 km/h. Le vent peut briser des arbres ou les déraciner dès que sa vitesse atteint 100 km/h.

► Les routes verglacées

Lorsque la chaussée d'une route est très froide (même si la température est légèrement au-dessus de 0°C), la pluie qui tombe peut se transformer instantanément en glace. Les routes ainsi verglacées sont alors extrêmement dangereuses.

► La foudre

Chaque année, météo-France enregistre un million d'impacts de foudre sur le territoire français. Ces éclairs produisent une intense décharge électrique et une énorme quantité de chaleur (température pouvant atteindre 2 à 5 fois celle du soleil). La foudre peut calciner un arbre, mettre le feu à un bâtiment ou encore causer des lésions très graves, parfois mortelles, à des hommes ou à des animaux.

► La canicule

La canicule d'août 2003 a été exceptionnelle par sa durée et son intensité. La température maximale de l'après-midi à Paris a dépassé 35° durant 9 jours consécutifs, tandis que la température minimale (nocturne) restait supérieure à 21°. Le record absolu de température minimale (nocturne) à Paris a été battu les 11 et 12 août avec 25,5°.

► Les pluies et les inondations

En septembre 2005, plus de 500 mm de pluie sont tombés en 72 heures dans le Gard. Ce phénomène, que l'on rencontre tous les 40 ans environ, s'est traduit par des hauteurs d'eau de plus de 4 mètres par endroits !

► Grand froid

Le vent accentue la sensation de froid et accélère le refroidissement du corps. Une température ressentie de -15° correspond à :

- une température de l'air de - 8° et un vent de 20 km/h
- ou une température de l'air de - 4° et un vent de 80 km/h

Les grands froids augmentent les risques sanitaires, en particulier cardio-vasculaires et pulmonaires des personnes sensibles.

LE BON REFLEXE S'INFORMER

La bonne information...

La carte de Vigilance météo

Des couleurs pour identifier le niveau de risque

Rouge : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange : Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : Pas de vigilance particulière.

Des repères pour identifier le danger

			
Vent violent	Pluie-inondation*	Orages	Neige-verglas
			
Avalanches	Canicule	Grand froid	

* La Vigilance pluie-inondation est élaborée en collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Carte de Vigilance météo
www.meteo.fr



La vigilance pluie-inondation



Du nouveau dans la vigilance météo !

La vigilance pluie-inondation vous renseigne sur les risques de fortes pluies et d'inondations dans votre département.

Comment ?

La Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement durables et Météo-France mettent en commun les observations et les prévisions produites par leurs réseaux pour fournir 24h/24 une information synthétique et accessible à tous.

2 sites complémentaires

La carte de Vigilance météo disponible sur www.meteo.fr indique le niveau de vigilance nécessaire face à la situation météorologique à venir. De même, la carte de Vigilance crues disponible sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr indique le niveau de vigilance requis à l'égard du risque de montées des eaux et de débordements sur les cours d'eau surveillés par l'Etat. En cliquant sur ces cartes, vous accédez à des bulletins de suivi et à des informations détaillées chaque fois que la situation l'exige. N'hésitez pas à cliquer sur la carte et ses départements !

Carte de Vigilance crues
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

LA CANICULE

Un registre des personnes vulnérables est mis à jour chaque année, et permet en phase de crise de contacter toutes les personnes fragiles afin de s'assurer de leur bonne santé.

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (1 ou 2 jours) Episode persistant de chaleur températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieur à 3 jours)	Jaune	Personnes âgées, enfants en bas âge, personnes sous traitements médicamenteux, personnes en situation de handicap.
Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant 3 jours et nuits consécutifs	Orange	Personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, populations en habitat surexposé à la chaleur, sportifs notamment en plein air.
Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique à forts impacts sanitaires et sociétaux	Rouge	Ensemble de la population exposée

LES BONS REFLEXES

AVANT L'EPISODE

- Maintenir au frais son logement en buvant de l'eau à température ambiante
- Se mouiller le corps et le visage régulièrement, porter des vêtements amples et légers
- Se rendre dans des lieux frais, comme les cinémas, les bibliothèques ou les musées au moins 3 heures par jour
- Proscrire le sport et les efforts brusques, les activités en extérieur entre 12h et 16h
- Maintenir au frais son logement en fermant les fenêtres et les volets la journée, puis ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais
- Prendre des nouvelles des personnes âgées, fragiles ou isolées
- Se tenir informé des consignes de sécurité sur les médias nationaux et les médias communaux (Internet, page facebook de la commune) et des prévisions sur Météo France (www.meteo.fr)

APRES L'EPISODE

- Recenser les dégâts éventuels aux habitations et installations (sécheresse)

4 - LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimique, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, corrosive ou radioactive.

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières. Sur la route l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accident.

Comment se manifeste-t-il ?

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets thermiques et mécaniques.
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite . Il engendre des risques de brûlures, d'asphyxie et même d'intoxications liés à l'émission de fumées toxiques.
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication

Situation dans la commune

Deux axes sont concernés à Saint-Germain-sur-Morin, empruntés régulièrement par des poids lourds de fort tonnage et des transport exceptionnels. Il s'agit de la RD 934 (rue de Paris) et de la RD 436 (rue de Melun).

Mesures de protection

Il n'existe pas de signal d'alerte spécifique aux accidents de TMD. En cas d'accident, l'alerte sera donnée par des ensembles mobiles d'alerte (service de secours dépêchés sur place). La commune dispose également d'un élément mobile d'alerte.

Consignes spécifiques

AVANT savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les véhicules permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières dangereuses transportées (voir page suivante).

PENDANT

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- **PROTEGER** : pour éviter un sur-accident baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- **DONNER L'ALERTE** (pompiers 18 ou 112, gendarmerie 17 ou 112) en précisant :
 - le lieu exact (commune, nom de la voie, numéro)
 - le moyen de transport
 - la présence ou non de victimes
 - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc..)
 - le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales)

DANS TOUS LES CAS SE CONFORMER AUX CONSIGNES DE SECOURS DIFFUSEES PAR LES SERVICES DE SECOURS

APRES

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Le transport par route et par rail

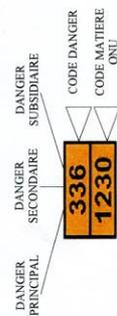
Lecture des plaques TMD

Lorsque le transport de matières dangereuses s'effectue par route, le véhicule (poids lourd ou wagon) doit comporter diverses signalétiques pour identifier les produits transportés : les panneaux orange avec codes (code danger et code matière) et les plaques symboles de danger.

Le code danger se trouve dans la partie supérieure. Il permet d'identifier les dangers de réaction de la matière, par une simple interprétation des chiffres de 0 à 9. Il y a toujours au minimum deux chiffres, le second étant zéro s'il n'y a qu'un danger. Par contre, si le code est précédé d'un X, cela signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

Chiffre	En premier	En deuxième
0	matière et objet explosif	pas de danger secondaire
1	gaz comprimé	risque d'émanation de gaz
2	liquide inflammable	inflammable
3	solide inflammable	inflammable
4	comburant ou peroxyde	comburant
5	matière toxique	toxique
6	matière radioactive	radioactive
7	matière corrosive	corrosif
8	dangers divers	danger de réaction violente spontanée
9	danger de réaction violente au contact de l'eau	danger de réaction violente spontanée

Les panneaux oranges



Les panneaux orange mesurent 40X30 cm et sont divisés en deux parties. On les trouve à l'avant, sur les côtés et à l'arrière du véhicule ou sur les deux côtés du wagon.

Par ailleurs, le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger : sur l'exemple ci-contre 33 signifie liquide très inflammable, 22 : gaz réfrigéré, 44 : solide inflammable qui à une température élevée se trouve à l'état fondu et 99 : matières dangereuses diverses transportées à chaud.

Pour exemple 266 signale une émanation de gaz très toxique.

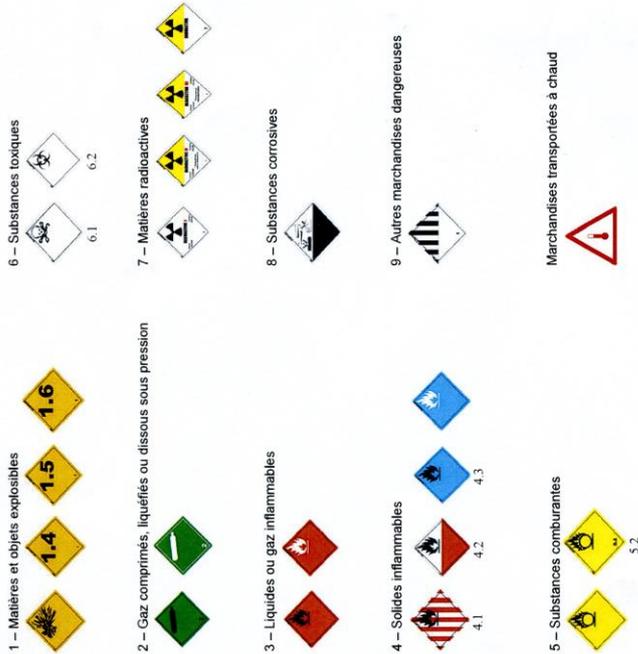
Le code matière se trouve dans la partie inférieure. Il s'agit du numéro d'identification de la matière (NIP) en quatre chiffres, conforme à une nomenclature de l'ONU sous lequel est référencé le produit transporté.

Les plaques symboles de danger

Une plaque étiquette de danger en forme de losange annonce, sous forme de pictogramme, le type de danger prépondérant de la matière transportée. Ces losanges sont fixés de chaque côté et à l'arrière du véhicule.



Les principales étiquettes de danger apposées sur les conteneurs, les caisses mobiles, les semi-remorques et les véhicules routiers sont les suivantes :



Classement des matières en fonction du risque potentiel

Classe	Matières
1	Matières et objets explosibles
2	Gaz comprimé, liquéfiés ou dissous sous pression
3	Matières liquides inflammables
4	4.1 matières solides inflammables
	4.2 matières sujettes spontanément à l'inflammation
	4.3 matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables
5	5.1 matières comburantes
	5.2 peroxydes organiques
6	6.1 matières toxiques
	6.2 matières infectieuses
7	Matières radioactives
	Matières corrosives
9	Matières et objets dangereux divers

AFFICHE COMMUNALE D'INFORMATION SUR LES RISQUES



Commune de Saint-Germain-sur-Morin



Département de Seine et Marne



Région Ile de France

En cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

take shelter
resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio
escuche la radio
Station 77 FM 95.8 MHZ

3. respectez les consignes

follow the instructions
respete las consignas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Don't seek your children at school
No vaya a buscar a sus niños a la escuela

Pour en savoir plus, consultez

à la mairie : le DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

sur internet : www.prim.net

ANNUAIRE D'URGENCE

GENDARMERIE NATIONALE	17
SAPEURS POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCE EDF	0810333077
URGENCE GDF	0810433077
URGENCE EAU (VEOLIA)	01.49.63.49.20 0811900400
CONSEIL GENERAL ROUTE DEPARTEMENTALES	01.64.10.61.10